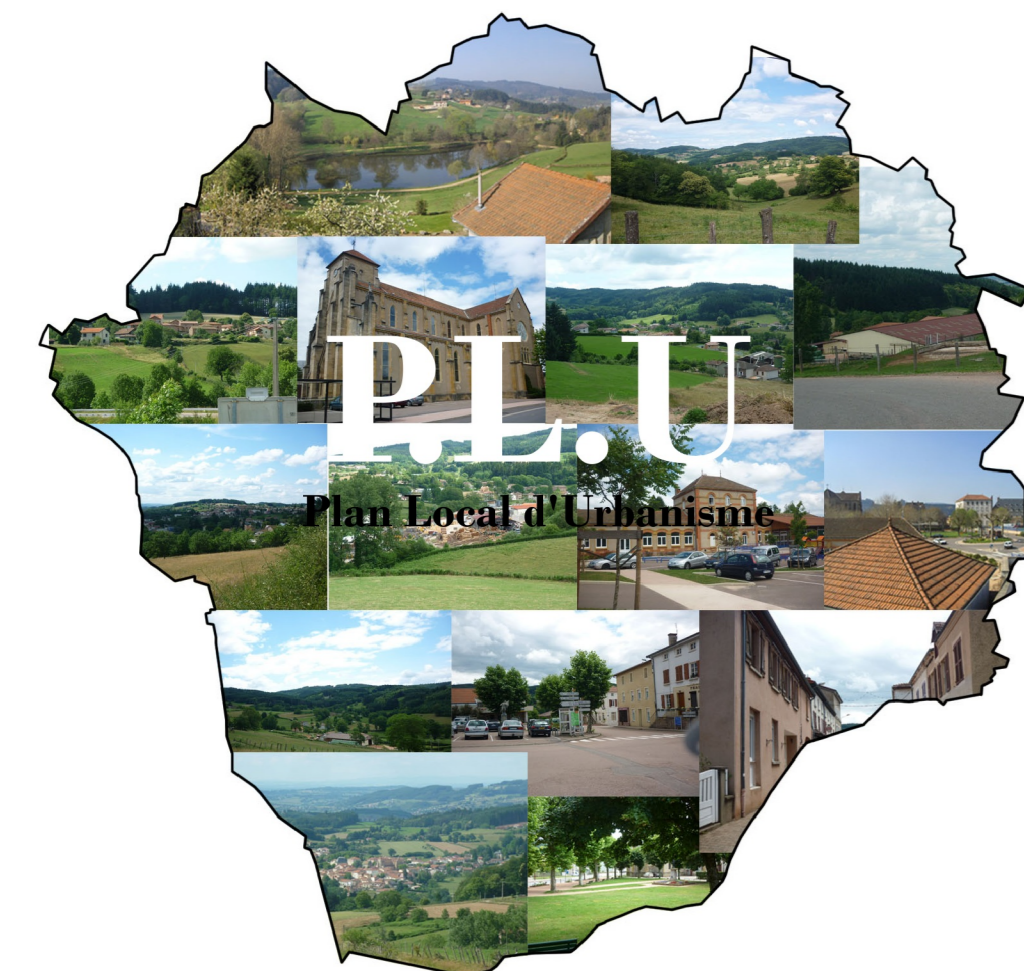


Commune de
Belmont de la Loire
Département de la Loire



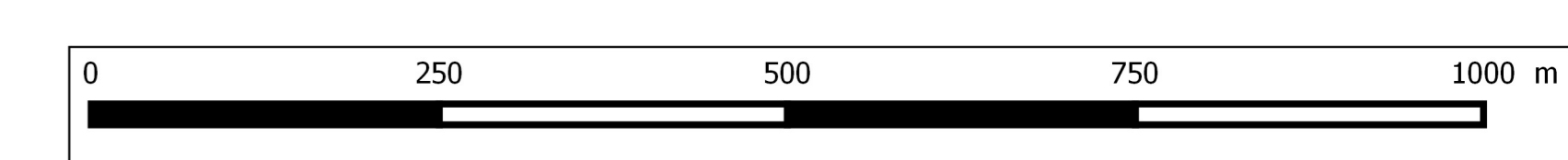
3.2 Plan de zonage Sud
1:5 000

Arrêté le 27/01/2017
Approuvé le

APTITUDES AMENAGEMENT

Agrès - de Bonnaire - Espace Saint Louis Rue Buffon 42300 Roanne - Tél 0477 21 21 32
aptitudes.amenagement@orange.fr

- ZONES URBAINES**
- UB : Zone urbaine dense du bourg
 - UC : Zone urbaine d'extension résidentielle
 - UF : Zone urbaine à vocation économique
- ZONES A URBANISER**
- AU : Zone à urbaniser "stricte"
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Ae : Secteur d'activité économique en zone agricole
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle et forestière
 - NL : Zone naturelle touristique, sportive et de loisirs
 - Nd : Zone naturelle de valorisation des déchets
 - Ne : Secteur d'activité économique en zone naturelle
 - N(ep) : Zone de protection des captages en eau potable
- ELEMENTS DE PATRIMOINE PROTEGES**
AU TITRE DES ARTICLES L.151-19 ET L.151-23 DU CU
- Corridor écologique
 - Zone humide
 - Secteur de point de vue sur le paysage
 - Elément bâti remarquable du paysage
 - Elément végétal remarquable du paysage
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Périmètre de protection des captages d'eau potable (cf.servitudes)
 - Emplacement réservé
 - N° de l'emplacement réservé (cf. liste des ER)
 - Espace boisé classé
 - Bâtiment dont le changement de destination est autorisé (cf. règlement)
 - Secteur soumis à OAP
 - Marge de recul et limitation des accès en bordure des routes départementales
 - Valeur des marges de recul de part et d'autre de l'axe des routes départementales
 - A : Marge de recul habitation
 - B : Marge de recul autres constructions



Commune de COURS LA VILLE (Rhône)

Commune de RANCHAAL (Rhône)

Commune d'ECOCHE

Commune de BELLE ROCHE

Commune d'ECOCHE